

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.514.2010.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS.  
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 110. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION : I. DES ORGANES SPÉCIAUX POUR L'ALIMENTATION  
DU MOTEUR AU GAZ NATUREL COMPRIMÉ (GNC) SUR LES VÉHICULES;  
II. DES VÉHICULES MUNIS D'ORGANES SPÉCIAUX D'UN TYPE  
HOMOLOGUE POUR L'ALIMENTATION DU MOTEUR AU GAZ NATUREL  
COMPRIMÉ (GNC) EN CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION DE CES  
ORGANES

ADOPTION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 110<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement no 110 n'a notifié son désaccord au projet d'amendements dans le délai de six mois à dater de la notification dépositaire C.N.96.2010.TREATIES-1 du 19 février 2010. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit Règlement no 110 à partir du 19 août 2010.

Le 19 août 2010



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.96.2010.TREATIES-1 du 19 février 2010 (Proposition d'amendements au Règlement no 110).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.